

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE-143-2019 REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES

N° Ordre : DE-011-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callgnac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fléux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espéranche : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agrès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Par délibération n° DE-143-2019 en date du 16 octobre 2019, il a été acté le regroupement des budgets annexes au 1^{er} janvier 2020 afin d'en optimiser la gestion.

Considérant la clôture de certains budgets qui va être opérée en 2020, il convient de modifier le regroupement des budgets annexes comme suit :

CODE BUDGET	Budget annexe	ANCIEN CODE BUDGET	CODE BUDGET 2020	Libellé budget de regroupement
701	ZA LABARRE	701	702	ZONES D'ACTIVITE
702	ZA CCVA ALBRET COMMUNAUTE	702	702	ZONES D'ACTIVITE
703	ZA BUZET	703	702	ZONES D'ACTIVITE
704	ZA CAUDAN ALBRET COMMUNAUTE	704	702	ZONES D'ACTIVITE
705	PHOTOVOLTAIQUE	705	705	PHOTOVOLTAIQUE
708	LOTISSEMENT XANTRAILLES AC	708	700	BUDGET PRINCIPAL
709	ZA DU PIN NERAC	709	702	ZONES D'ACTIVITE
711	ATELIER RELAIS SABATHE	711	711	ATELIER RELAIS SABATHE
714	ATELIER RELAIS MIRAULT	714	714	ATELIER RELAIS MIRAULT
715	ATELIER RELAIS SARREMEJAN	715	715	ATELIER RELAIS SARREMEJAN
722	ZA MONTESQUIEU LARQUE	722	702	ZONES D'ACTIVITE
723	ZA CCVA COMBLAT AC	723	702	ZONES D'ACTIVITE
724	ZA LESPARRE	724	702	ZONES D'ACTIVITE

Le Président précise que cette année, toutes les zones d'activités économiques sont regroupées au budget annexe 702, y compris la nouvelle zone d'activité de Lacablanques à Lamontjoie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder** au regroupement des budgets annexes conformément à la proposition ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020,
- ▶ **De préciser** que toutes les zones d'activités économiques sont regroupées au budget annexe 702, y compris la nouvelle zone d'activité de Lacablanques à Lamontjoie, en cours de création.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE - 700****N° Ordre : DE-012-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARTIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébois : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal Albret Communauté 700, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_012_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE 700

N° Ordre : DE-013-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal 700, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	5 492 466,00 €	14 063 026,00 €	19 555 492,00 €
Réalisation	2 782 350,19 €	13 305 975,84 €	16 088 326,03 €
Restes à réaliser	910 592,00 €	0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	5 492 466,00 €	14 063 026,00 €	19 555 492,00 €
Réalisation	2 710 829,46 €	11 934 161,72 €	14 644 991,18 €
Restes à réaliser	1 411 725,00 €	0,00 €	1 411 725,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	71 520,73 €	1 371 814,12 €	1 443 334,85 €
RESULTAT REPORTE 2018	135 220,11 €	1 330 923,83 €	1 466 143,94 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	206 740,84 €	2 702 737,95 €	2 909 478,79 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-294 392,16 €	2 702 737,95 €	2 408 345,79 €

Le Président, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Principal 700.

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL
ALBRET COMMUNAUTE - 700**

N° Ordre : DE-014-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7 10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espians : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	1 371 814,12
RESULTAT REPORTE 2018	1 330 923,83
RESULTAT CUMULE	2 702 737,95

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	71 520,73
RESULTAT REPORTE 2018	135 220,11
RESULTAT CUMULE	206 740,84
Reste à réaliser en dépenses	-1 411 725,00
Reste à réaliser en recettes	910 592,00
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-294 392,16

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	2 702 737,95 €
AFFECTATION EN RESERVE (1058)	600 000,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	2 102 737,00 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (excédent)	206 740,00 €

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020,

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : APPLICATION D'UN MECANISME DE LISSAGE SUR LA CFE ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2020****N° Ordre : DE-015-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.2.Fiscalité**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espians : -****Féugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREJA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdléu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

1/ Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de la cotisation foncière des entreprises

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts applicable pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique, instaurant un taux de cotisation foncière des entreprises unique sur le territoire dont la durée de lissage est déterminée en fonction de l'écart entre le taux de la commune la moins taxée et celui de la commune la plus taxée l'année précédant le passage en FPU. La durée de lissage peut être modifiée par le conseil communautaire par une délibération à la majorité simple sans qu'elle puisse excéder 12 ans.

Pour le taux de cotisation foncière des entreprises, la durée du lissage doit être au minimum de 6 années et peut être échelonnée jusqu'à 12 ans.

Monsieur le Président précise qu'il serait souhaitable afin que l'impact sur le contribuable soit moindre de pouvoir lisser les taux de CFE sur chaque commune.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux de CFE sur le territoire d'Albret Communauté de la manière suivante :

- cotisation foncière des entreprises sur une durée de 6 ans,

2/ Vote des taux des quatre taxes 2020

Il est proposé au vote du Conseil Communautaire de retenir les taux 2020 suivants sur les taxes directes locales, sachant que les trois premiers taux restent identiques à ceux votés en 2019 :

Taux de taxe d'habitation : 9,58 %
Taux de taxe sur le foncier bâti : 8,57 %
Taux de taxe sur le foncier non bâti : 25,81 %
Taux de CFE : 31,80% (taux moyen pondéré 2019)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'appliquer** une intégration fiscale progressive des taux de CFE sur le territoire d'Albret Communauté sur une durée de 6 ans,
- ▶ **D'approuver** la proposition de Monsieur le Président en ce qui concerne les taux des taxes locales susvisés.
- ▶ **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.
- ▶ **de charger** Monsieur le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DE LA TEOM 2020

N° Ordre : DE-016-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.2. Fiscalité

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agrès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-11-28-021 en date du 28 novembre 2016, portant création de la communauté de communes Albret Communauté issue de la fusion des communautés de communes des Coteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret au 1^{er} janvier 2017 ;

La nouvelle communauté bénéficie de la compétence définie à l'article L2224-13 du CGCT c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets ménagers. Elle assure la collecte de ces déchets ménagers et peut financer les dépenses correspondantes par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

Monsieur le Président rappelle qu'au vu du 2 de l'article 1636 B undecies du Code général des impôts que la nouvelle communauté de communes qui institue la TEOM peut, pour une période n'excédant pas dix ans, voter des taux différents sur son périmètre, afin de limiter les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement ;

Vu la délibération 154-2017 du 28 juin 2017 par laquelle la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE a décidé d'instaurer un mécanisme de lissage (en application de l'article 1636 B undecies .2 du CGI).

Le Président précise à cet effet, qu'en période de lissage, la communauté de communes vote chaque année le taux de TEOM, avec possibilité de le faire varier d'une année sur l'autre. Le cas échéant, un coefficient de correction uniforme s'applique aux taux en cours de lissage afin d'assurer que la communauté perçoive bien un produit correspondant au taux voté, sans remettre en question le principe du lissage.

Monsieur le Président explique les évolutions de cotisation du SMICTOM LGB.

Considérant le montant de la participation à verser par la Communauté de Communes au SMICTOM

Lot-Garonne-Baïse au titre du traitement et de la collecte des ordures ménagères,

Il est proposé au vote du Conseil Communautaire que le taux de la TEOM demeure inchangé par rapport à 2019, soit à 10,51%.

Dans le cadre du lissage, la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE détermine les communes sur lesquelles le taux sera différent de 10.51%, les taux retenus ainsi que la durée de ce rapprochement (durée maximum 10 ans), comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Zone 1 (ex-CC du Val d'Albret) composée des communes suivantes :	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Barbaste	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Bruch	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Buzet-sur-Baïse	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Feugarolles	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Lasserre	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Lavardac	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Montesquieu	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Montgaillard	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Nerac	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Pompey	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Saint-Laurent	10,67%	10,65%										
Thouars-sur-Garonne	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Vianne	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Xiantrailles	10,67%	10,65%	10,64%	10,62%	10,61%	10,59%	10,57%	10,56%	10,54%	10,52%	10,51%	10,51%
Zone 2 (ex-CC du Mézinais) composée des communes suivantes :	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Lannes	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Mazn	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Poudenas	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Reaup-Lisse	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Sainte-Maure-de-Peyriac	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Saint Pe Saint Simon	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
SOS	10,95%	10,91%	10,86%	10,82%	10,77%	10,73%	10,69%	10,64%	10,60%	10,55%	10,51%	10,51%
Zone 3 (ex-CC des Coteaux de l'Albret) composée	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%

des communes suivantes :												
Andiran	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Calignac	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Espiens	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Fieux	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Francescas	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Le Frechou	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Lamont Jole	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Montagnac sur Auvignon	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Moncaut	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Moncrabeau	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Le Nomdieu	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Saint Vincent de Lamontjoie	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%
Le Saumont	9,59%	9,68%	9,77%	9,87%	9,96%	10,05%	10,14%	10,23%	10,32%	10,42%	10,51%	10,51%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ De voter pour l'année 2020 un taux de TEOM de 10,51%,
- ▶ D'appliquer le mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B undecies du Code général des impôts,
- ▶ De déterminer le taux précis par commune ainsi que la durée du lissage comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ De charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE – 700

N° Ordre : DE-017-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2020, en ce qui concerne le Budget Principal Albret Communauté - 700, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, cette proposition de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 969 598,00 €	4 969 598,00 €
<i>dont dépenses hors restes à réaliser</i>	3 557 873,00 €	4 059 006,00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	1 411 725,00 €	910 592,00 €
FONCTIONNEMENT	16 806 899,00 €	16 806 899,00 €
TOTAL	21 776 497,00 €	21 776 497,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
 Considérant le vote du compte administratif 2019 et l'affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De procéder au vote du Budget Primitif 2020, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Principal Albret Communauté - 700.**

► **D'accepter le Budget Primitif 2020 du Budget Principal Albret Communauté - 700, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour **extrait certifié conforme**,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET AUTONOME
PHOTOVOLTAIQUE 705****N° Ordre : DE-018-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****EspLens : -****Feugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdiou : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CERIA****Xaintralilles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiéu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections
 budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_018_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN 704****N° Ordre : DE-019-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espéans : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Pouézas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Guèyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vienne : M. Serge CEREÀ****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH****Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT**

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections
 budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Caudan - 704, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II - 701****N° Ordre : DE-020-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vienne : M. Serge CEREÀ****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Labarre II - 701, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068946-20200311-DE_020_2020-DE
Recu le 16/03/2020

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703****N° Ordre : DE-021-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7 10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Floux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH****Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT**

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Buzet - 703, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA CC VAL ALBRET – 702 (Séguinot)****N° Ordre : DE-022-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Eplens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjole : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiery : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CÉREA****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelynne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA CC VAL ALBRET - 702, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Yves LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708****N° Ordre : DE-023-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_023_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA LESPARRÉ - 724****N° Ordre : DE-024-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudeas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREÀ****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH****Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT**

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

➤ **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

ALAIN LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA LARQUE MONTESQUIEU - 722

N° Ordre : DE-025-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchoù : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_025_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723

N° Ordre : DE-026-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nordleu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Comblat - 723, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DUCOS - 710

N° Ordre : DE-027-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais DUCOS - 710, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SABATHE - 711

N° Ordre : DE-028-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Féugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARTIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompey : M. Roland MONTHEAU

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SABATHE - 711, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_028_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS
SCI 2M - 712****N° Ordre : DE-029-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Eplens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CÉREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdiéu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

A Nérac,

Le Président

Yvain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LAUGA - 713

N° Ordre : DE-030-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREJA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais LAUGA - 713, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS MIRAUT - 714

N° Ordre : DE-031-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espéans : -

Feugarolles : -

Fléux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARTIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquiéu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Liese : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais MIRAULT - 714, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_031_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SARREMEJEAN - 715
N° Ordre : DE-032-2020
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espians : -
Feugarolles : -
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompey : M. Roland MONTHEAU
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CERE
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SARREMEJEAN - 715, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_032_2020-DE
Reçu le 16/03/2020

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709

N° Ordre : DE-033-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CÉREA

Membre absent excusé (3) :

Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur trésorier payeur n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, en ce qui concerne l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

► **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE SIEGE LABOURDETTE - 705****N° Ordre : DE-034-2020****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019****Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andren : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Floux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CÉREA****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 705, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	33 871,59 €	119 842,31 €	153 713,90 €
Réalisation	31 972,22 €	54 456,38 €	86 428,60 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	17 387,59 €	73 266,00 €	90 653,59 €
Réalisation	10 949,62 €	55 148,22 €	66 097,84 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	21 022,60 €	-691,84 €	20 330,76 €
RESULTAT REPORTE 2018	-6 437,59 €	85 309,31 €	78 871,72 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	14 585,01 €	84 617,47 €	99 202,48 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	14 585,01 €	84 617,47 €	99 202,48 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Autonome Photovoltaïque Siège Labourdette - 705.**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN - 704

N° Ordre : DE-035-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Caudan - 704, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	850 000,00 €	969 938,00 €	1 819 938,00 €
Réalisation	0,00 €	1 536,29 €	1 536,29 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	343 940,00 €	951 581,00 €	1 295 521,00 €
Réalisation	1 536,00 €	4 963,64 €	6 499,64 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-1 536,00 €	-3 427,35 €	-4 963,35 €
RESULTAT REPORTE 2018	-144 740,53 €	-181,58 €	-144 922,11 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-146 276,53 €	-3 608,93 €	-149 885,46 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-146 276,53 €	-3 608,93 €	-149 885,46 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

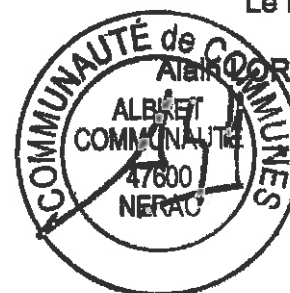
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Caudan - 704.
- ▶ De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II NERAC - 701

N° Ordre : DE-036-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Féugarolles : -

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquiou : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Labarre II Nérac - 701, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	0,00 €	45 104,00 €	45 104,00 €
Réalisation	0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)		45 104,00 €	45 104,00 €
Réalisation		641,79 €	641,79 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	0,00 €	-641,79 €	-641,79 €
RESULTAT REPORTE 2018		45 104,10 €	45 104,10 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	0,00 €	44 462,31 €	44 462,31 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	0,00 €	44 462,31 €	44 462,31 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Labarre II Nérac - 701.
- ▶ De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Maire LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA DE BUZET - 703

N° Ordre : DE-037-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nordieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meyfan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébois : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CÉREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choissel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA de Buzet - 703, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	48 160,00 €	59 160,00 €	107 320,00 €
Réalisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	10 000,00 €	59 160,00 €	69 160,00 €
Réalisation	0,00 €	116,00 €	116,00 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	0,00 €	-116,00 €	-116,00 €
RESULTAT REPORTE 2018		49 160,48 €	49 160,48 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	0,00 €	49 044,48 €	49 044,48 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	0,00 €	49 044,48 €	49 044,48 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA de Buzet - 703.
- ▶ **De préciser** que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA CC VAL ALBRET – 702 (Séguinot)

N° Ordre : DE-038-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CC Val Albret - 702, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	324 472,00 €	396 734,00 €	721 206,00 €
Réalisation	0,00 €	49 508,04 €	49 508,04 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	325 472,00 €	396 734,00 €	722 206,00 €
Réalisation	83 264,18 €	50 751,15 €	134 015,33 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-83 264,18 €	-1 243,11 €	-84 507,29 €
RESULTAT REPORTE 2018	-83 472,79 €	-161,16 €	-83 633,95 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-166 736,97 €	-1 404,27 €	-168 141,24 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-166 736,97 €	-1 404,27 €	-168 141,24 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA CC Val Albret - 702.**
- **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site Internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



rain LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708

N° Ordre : DE-039-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERÉA

Membre absent excusé (3) :

Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	157 600,00 €	158 000,00 €	315 600,00 €
Réalisation	157 163,86 €	157 484,86 €	314 648,72 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	157 563,00 €	158 000,00 €	315 563,00 €
Réalisation	0,00 €	157 484,86 €	157 484,86 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	157 163,86 €	0,00 €	157 163,86 €
RESULTAT REPORTE 2018	-157 163,86 €		-157 163,86 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708.**
- **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

M. LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA LESPARRÉ - 724****N° Ordre : DE-040-2020****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019****Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Eplens : -****Feugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjole : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREÀ****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT.

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CÉREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choissel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	9 840,00 €	82 727,00 €	92 567,00 €
Réalisation	0,00 €	29 575,18 €	29 575,18 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	9 840,00 €	20 180,00 €	30 020,00 €
Réalisation	0,00 €	8 332,00 €	8 332,00 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	0,00 €	21 243,18 €	21 243,18 €
RESULTAT REPORTE 2018		43 987,84 €	43 987,84 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	0,00 €	65 231,02 €	65 231,02 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	0,00 €	65 231,02 €	65 231,02 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Lesparre - 724.**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA LARQUE
MONTESQUIEU - 722**

N° Ordre : DE-041-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugerolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choïsnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Larque Montesquieu - 722, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	156.000,00€	208.000,00€	364.000,00€
Réalisation		2.700,00€	2.700,00€
Restes à réaliser		0,00€	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	146 745,00 €	185 601,00 €	332 346,00 €
Réalisation	2 700,00 €	4 375,71 €	7 075,71 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-2 700,00 €	-1 675,71 €	-4 375,71 €
RESULTAT REPORTE 2018	-3 435,43 €	-101,67 €	-3 537,10 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-6 135,43 €	-1 777,38 €	-7 912,81 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-6 135,43 €	-1 777,38 €	-7 912,81 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Larque Montesquieu - 722.
- ▶ De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723****N° Ordre : DE-042-2020****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019****Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Esplens : -****Feugarolles : -****Fieux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjole : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquiou : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Comblat - 723, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM).....	157 951,00 €	158 640,00 €	316 591,00 €
Réalisation	24 328,20 €	26 208,62 €	50 536,82 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	140 062,00 €	121 006,00 €	261 068,00 €
Réalisation	1 880,42 €	26 252,62 €	28 133,04 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	22 447,78 €	-44,00 €	22 403,78 €
RESULTAT REPORTE 2018	46 685,01 €		46 685,01 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	69 132,79 €	-44,00 €	69 088,79 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	69 132,79 €	-44,00 €	69 088,79 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Comblat - 723.**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

ALBRET LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA ATELIER
RELAIS DUCOS - 710**

N° Ordre : DE-043-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAL

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT.

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais Ducos - 710, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	126 838,00 €	17 775,00 €	144 613,00 €
Réalisation	87 504,95 €	87 504,95 €	175 009,90 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	126 100,00 €	17 775,00 €	143 875,00 €
Réalisation	74 731,33 €	93 375,17 €	168 106,50 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	12 773,62 €	-5 870,22 €	6 903,40 €
RESULTAT REPORTE 2018	-23 873,62 €	9 775,03 €	-14 098,59 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-11 100,00 €	3 904,81 €	-7 195,19 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-11 100,00 €	3 904,81 €	-7 195,19 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais Ducos - 710.**
- ▶ **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA ATELIER
RELAIS SABATHE-711****N° Ordre : DE-044-2020****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019****Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Eplens : -****Feugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CERE****Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choissel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais Sabathe - 711, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	9 176,00 €	10 756,00 €	19 932,00 €
Réalisation	0,00 €	5 599,31 €	5 599,31 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	8 705,00 €	10 756,00 €	19 461,00 €
Réalisation	4 421,27 €	1 177,53 €	5 598,80 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-4 421,27 €	4 421,78 €	0,51 €
RESULTAT REPORTE 2018	-4 280,92 €	4 056,14 €	-224,78 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-8 702,19 €	8 477,92 €	-224,27 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-8 702,19 €	8 477,92 €	-224,27 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais Sabathe - 711.**
- ▶ **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA ATELIER

RELAIS SCI 2M - 712

N° Ordre : DE-045-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Feugarolles : -

Fléux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdlieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choissel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M - 712, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	85 501,00 €	3 171,00 €	88 672,00 €
Réalisation	114 336,76 €	123 643,48 €	237 980,24 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	85 501,00 €	3 171,00 €	88 672,00 €
Réalisation	117 896,12 €	116 981,30 €	234 877,42 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-3 559,36 €	6 662,18 €	3 102,82 €
RESULTAT REPORTE 2018	-0,01 €	-481,00 €	-481,01 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-3 559,37 €	6 181,18 €	2 621,81 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-3 559,37 €	6 181,18 €	2 621,81 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M - 712.

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA ATELIER
RELAIS LAUGA - 713**
N° Ordre : DE-046-2020
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callgnac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : -
Feugarolles : -
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompley : M. Roland MONTHEAU
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vienne : M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurorè FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais Lauga - 713, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	105 269,00 €	860,00 €	106 129,00 €
Réalisation	132 009,45 €	133 257,45 €	265 266,90 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	102 943,00 €	860,00 €	103 803,00 €
Réalisation	132 009,45 €	132 009,45 €	264 018,90 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	0,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	2 326,37 €	-860,04 €	1 466,33 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	2 326,37 €	387,96 €	2 714,33 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	2 326,37 €	387,96 €	2 714,33 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais Lauga - 713.**
- **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA ATELIER
RELAIS MIRAULT - 714****N° Ordre : DE-047-2020****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019****Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Caillagnac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARTIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais Mirault - 714, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	68 502,00 €	71 122,00 €	139 624,00 €
Réalisation	0,00 €	14 030,07 €	14 030,07 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	67 877,00 €	71 122,00 €	138 999,00 €
Réalisation	5 960,61 €	1 698,74 €	7 659,35 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-5 960,61 €	12 331,33 €	6 370,72 €
RESULTAT REPORTE 2018	-61 877,44 €	61 462,44 €	-415,00 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	-67 838,05 €	73 793,77 €	5 955,72 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	-67 838,05 €	73 793,77 €	5 955,72 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais Mirault - 714.
- ▶ De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site Internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Christophe LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA ATELIER
RELAIS SARREMEJEAN - 715****N° Ordre : DE-048-2020****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019****Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espions : -****Feugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Pouézas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vienne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais Sarremejean - 715, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	119,00 €	2 768,12 €	2 887,12 €
Réalisation	119,00 €	2 768,12 €	2 887,12 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	119,00 €	2 768,12 €	2 887,12 €
Réalisation	0,00 €	0,12 €	0,12 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	119,00 €	2 768,00 €	2 887,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	-119,00 €	-2 768,00 €	-2 887,00 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais Sarremejean - 715.**
- ▶ **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site Internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

M. LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709

N° Ordre : DE-049-2020

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2019

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyn CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choissel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2019, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA du Pin - 709, l'exécution du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	367 912,00 €	745 156,00 €	1 113 068,00 €
Réalisation		0,19 €	0,19 €
Restes à réaliser		0,00 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires (BP+DM)	33 550,00 €	745 156,00 €	778 706,00 €
Réalisation	33 544,59 €	13 534,21 €	47 078,80 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2019 (hors Restes à réaliser)	-33 544,59 €	-13 534,02 €	-47 078,61 €
RESULTAT REPORTE 2018	367 912,10 €	-731 606,64 €	-363 694,54 €
RESULTAT HORS RESTES A REALISER	334 367,51 €	-745 140,66 €	-410 773,15 €
RESULTAT CUMULE (avec restes à réaliser)	334 367,51 €	-745 140,66 €	-410 773,15 €

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Choisnel
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA du Pin - 709.

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

M. LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PHOTOVOLTAIQUE- 705

N° Ordre : DE-050-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espérons : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-691,84 €
RESULTAT REPORTE 2018	85 309,31 €
RESULTAT CUMULE	84 617,47 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	21 022,60 €
RESULTAT REPORTE 2018	-6 437,59 €
RESULTAT CUMULE	14 585,01 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	14 585,01 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	84 617,47 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	- €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	84 617,47 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (excédent)	14 585,01 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020,**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Yvain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ZA du CAUDAN – 704****N° Ordre : DE-051-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Eplens : -****Feugarolles : -****Fieux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesqueu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-3 427,35 €
RESULTAT REPORTE 2018	-181,58 €
RESULTAT CUMULE	-3 608,93 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-1 536,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	-144 740,53 €
RESULTAT CUMULE	-146 276,53 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-146 276,53 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	-3 608,93 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du beson de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (déficit)	-3 608,93 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-146 276,53 €

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

M. Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ZA
LABARRE II – 701**

N° Ordre : DE-052-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdléou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-641,79 €
RESULTAT REPORTE 2018	45 104,10 €
RESULTAT CUMULE	44 462,31 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	0,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	0,00 €
RESULTAT CUMULE	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	44 462,31 €
AFFECTATION EN RESERVE (1062) (couverture du besoin de financement)	€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	44 462,31 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001)	€

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ZA à BUZET – 703

N° Ordre : DE-053-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Epiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nordieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-116,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	49 160,48 €
RESULTAT CUMULE	49 044,48 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	0,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	0,00 €
RESULTAT CUMULE	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
DÉCIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	49 044,43 €
AFFECTATION EN RESERVE (1088) (couverture du besoin de financement)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	49 044,43 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001)	- €

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702**► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET CC VAL D'ALBRET– 702****N° Ordre : DE-054-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Epiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiery : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrallies : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Epiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdléu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-1 243,11 €
RESULTAT REPORTE 2018	-161,16 €
RESULTAT CUMULE	-1 404,27 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-83 264,18 €
RESULTAT REPORTE 2018	-83 472,79 €
RESULTAT CUMULE	-166 736,97 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-166 736,97 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	-1 404,27 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (déficit)	-1 404,27 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-166 736,97 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – ZA LESPARE 724

N° Ordre : DE-055-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7 10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	21 243,18 €
RESULTAT REPORTE 2018	43 987,84 €
RESULTAT CUMULE	65 231,02 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	0,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	0,00 €
RESULTAT CUMULE	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	65 231,02 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	65 231,02 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001)	0,00 €

- De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702
- De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – ZA MONTESQUIEU 722

N° Ordre : DE-056-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Eplens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agrès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-1 675,71 €
RESULTAT REPORTE 2018	-101,67 €
RESULTAT CUMULE	-1 777,38 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-2 700,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	-3 435,43 €
RESULTAT CUMULE	-6 135,43 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-6 135,43 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	-1 777,38 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (déficit)	-1 777,38 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-6 135,43 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – ZA COMBLAT 723
N° Ordre : DE-057-2020
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : -
Feugarolles : -
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Roland MONTHEAU
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CEREÀ
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH
Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurora FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-44,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	0,00 €
RESULTAT CUMULE	-44,00 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	22 447,78 €
RESULTAT REPORTE 2018	46 685,01 €
RESULTAT CUMULE	69 132,79 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	69 132,79 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	-44,00 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (déficit)	-44,00 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (excédent)	69 132,79 €

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS SABATHE 711**
N° Ordre : DE-058-2020
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : -
Feugarolles : -
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Roland MONTHEAU
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	4 421,78 €
RESULTAT REPORTE 2018	4 056,14 €
RESULTAT CUMULE	8 477,92 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-4 421,27 €
RESULTAT REPORTE 2018	-4 280,92 €
RESULTAT CUMULE	-8 702,19 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-8 702,19 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	8 477,92 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du beson de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	8 477,92 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-8 702,19 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS 714**

N° Ordre : DE-059-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Feugarolles : -

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

EspLens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	12 331,33 €
RESULTAT REPORTE 2018	61 462,44 €
RESULTAT CUMULE	73 793,77 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-5 960,61 €
RESULTAT REPORTE 2018	-61 877,44 €
RESULTAT CUMULE	-67 838,05 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-67 838,05 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	73 793,77 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du beson de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	73 793,77 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-67 838,05 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 – ZA DU PIN 709

N° Ordre : DE-060-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7 10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : -
Feugarolles : -
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompiery : M. Roland MONTHEAU
Pouézas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH
Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espéans : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nordieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-13 534,02 €
RESULTAT REPORTE 2018	-731 606,64 €
RESULTAT CUMULE	-745 140,66 €
INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-33 544,59 €
RESULTAT REPORTE 2018	367 912,10 €
RESULTAT CUMULE	334 367,51 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	334 367,51 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	-745 140,66 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (déficit)	-745 140,66 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (excédent)	334 367,51 €

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020 du budget 702

► De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DUCOS 710 – AFFECTATION DU RESULTAT

N° Ordre : DE-061-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (0) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le budget atelier relais DUCOS n'ayant plus d'activité en 2020, il convient de procéder à sa clôture et de procéder à l'affectation du résultat ci-dessous au budget principal 700

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	-5 870,22 €
RESULTAT REPORTE 2018	9 775,03 €
RESULTAT CUMULE	3 904,81 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	12 773,62 €
RESULTAT REPORTE 2018	-23 873,62 €
RESULTAT CUMULE	-11 100,00 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-11 100,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget principal 700 :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	3 904,81 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	3 904,00 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-11 100,00 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget principal 2020**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SCI 2M 712 – AFFECTATION DU RESULTAT****N° Ordre : DE-062-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CERIA****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Epiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le budget atelier relais SCI 2M n'ayant plus d'activité en 2020, il convient de procéder à sa clôture et de procéder à l'affectation du résultat ci-dessous au budget principal 700

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	6 662,18 €
RESULTAT REPORTE 2018	-481,00 €
RESULTAT CUMULE	6 181,18 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	-3 559,36 €
RESULTAT REPORTE 2018	-0,01 €
RESULTAT CUMULE	-3 559,37 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	-3 559,37 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget principal 700 :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	6 181,18 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du besoin de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	6 181,00 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (déficit)	-3 560,00 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget principal 2020**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Yvain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LAUGA 713 – AFFECTATION DU RESULTAT****N° Ordre : DE-063-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7 10 1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Féugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espéans : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le budget atelier relais SCI 2M n'ayant plus d'activité en 2020, il convient de procéder à sa clôture et de procéder à l'affectation du résultat ci-dessous au budget principal 700

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	1 248,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	-860,04 €
RESULTAT CUMULE	387,96 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	0,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	2 326,37 €
RESULTAT CUMULE	2 326,37 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	2 326,37 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget principal 700 :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019	387,96 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) (couverture du beson de financement)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) (excédent)	388,00 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) (excédent)	2 326,00 €

► **De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget principal 2020**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SARREMEJEAN 715 – AFFECTATION DU RESULTAT

N° Ordre : DE-064-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le budget atelier relais SARREMEJEAN n'ayant plus d'activité en 2020, il convient de procéder à sa clôture.

Résultat 2019 :

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	2 768,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	-2 768,00 €
RESULTAT CUMULE	0,00 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	119,00 €
RESULTAT REPORTE 2018	-119,00 €
RESULTAT CUMULE	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	
RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder à la clôture du budget 715**

► **De préciser que les documents budgétaires seront mis en ligne sur le site internet d'Albret Communauté et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT XANTRAILLES 708

N° Ordre : DE-065-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7 10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CEREÀ

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

L'aménagement du « lotissement XANTRAILLES » étant terminé, il y a lieu de clôturer le budget au 31 décembre 2019.

Les écritures comptables pour l'intégration dans l'actif des biens ont été effectuées en 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► De procéder à la clôture du budget 708

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020 – BUDGET AUTONOME 705

N° Ordre : DE-066-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelynne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : M. Serge CERIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2020, en ce qui concerne le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, cette proposition de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 839,00 €	27 353,01 €
FONCTIONNEMENT	47 978,00 €	114 617,37 €
TOTAL	55 817,00 €	141 970,38 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2019 et l'affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De procéder au vote du Budget Primitif 2020, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE 705

► D'accepter le Budget Primitif 2020 du Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, comme présenté ci-dessus.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_066_2020-BF
Reçu le 16/03/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ZA - 702

N° Ordre : DE-067-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nôndieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2020, en ce qui concerne le Budget Annexe Zones d'activité, cette proposition intégrant les résultats constatés au 31 décembre 2019 des budgets 701, 702, 703, 704, 709, 722, 723 et 724, le budget 702 s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	667 860,93 €	1 855 800,41 €
FONCTIONNEMENT	2 534 263,24 €	2 540 403,81 €
TOTAL	3 202 124,17 €	4 396 204,22 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2019 et l'affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De procéder au vote du Budget Primitif 2020, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Zones d'activité - 702

► **D'accepter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Zones d'activité - 702, comme présenté ci-dessus.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020 – BUDGET ATELIER RELAIS SABATHE 711****N° Ordre : DE-068-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : - -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREÀ****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH****Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT**

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO ...
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2020, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SABATHE-711, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, cette proposition de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	13 278,19 €	13 300,00 €
FONCTIONNEMENT	14 500,00 €	14 577,92 €
TOTAL	27 778,19 €	27 877,92 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2019 et l'affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De procéder au vote du Budget Primitif 2020, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais Sabathe - 711

► D'accepter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Atelier Relais Sabathe - 711, comme présenté ci-dessus.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_068_2020-DE
Reçu le 18/03/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS
MIRAULT - 714****N° Ordre : DE-069-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2020, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT 714, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, cette proposition de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	189 000,05 €	189 001,00 €
FONCTIONNEMENT	74 210,00 €	74 210,77 €
TOTAL	263 210,05 €	263 211,77 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
 Considérant le vote du compte administratif 2019 et l'affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De procéder au vote du Budget Primitif 2020, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT- 714

► **D'accepter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT - 714, comme présenté ci-dessus.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2020

N° Ordre : DE-070-2020

Rapporteur : Serge CERE, vice-président à l'harmonisation des actions locales

Nomenclature : 7.5.2 Subventions attribuées aux associations et aux entreprises

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : -

Faugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARTIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO.....
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIÑOSSIÉR
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 42

- Dont « contre » : 1

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président expose que par ses statuts, la Communauté de communes peut apporter une aide financière à des associations et aux actions en faveur de projets éducatifs, culturels et sportifs (article 7-4 des statuts d'Albret Communauté).

Il rappelle également la délibération DE-193-2018 du 15/11/18 par laquelle l'assemblée délibérante a modifié le règlement intérieur d'attribution des subventions, applicable dès le 1^{er} janvier 2019.

Considérant l'avis rendu par la commission harmonisation des actions locales, réunie le 02 mars 2020 pour statuer sur les différentes demandes reçues.

Le Président propose de soumettre à l'assemblée délibérante, pour 2020 une enveloppe globale prévisionnelle de subventions d'un montant de 263 450 € dont 205 000 € pour l'office de tourisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité

- ▶ De définir l'enveloppe globale prévisionnelle de subventions pour 2020 à 263 450 € ;
- ▶ D'attribuer une subvention de 205 000 € à l'office de tourisme pour 2020 ;

► **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS****N° Ordre : DE-071-2020****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.3 Finances locales divers autres**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Esplens : -****Feugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiet : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUEAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEEA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Par délibération n° 014-2017 du 26 janvier 2017, Albret Communauté a défini sa politique en matière d'amortissement des immobilisations.

Les subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204 doivent faire l'objet d'amortissement dont l'instruction budgétaire et comptable détermine des durées d'amortissement maximales comme suit :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études, en particulier les aides à l'investissement consenties aux entreprises
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national

En application de ces préconisations, il est proposé de compléter la délibération du 26 janvier 2017 comme suit pour l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études, en particulier les aides à l'investissement consenties aux entreprises
- 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **D'amortir les subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204 sur :**
- **5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études, en particulier les aides à l'investissement consenties aux entreprises**
 - **15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations**
 - **40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : AMORTISSEMENT DES BIENS – BUDGET 705 – NOMENCLATURE M4****N° Ordre : DE-072-2020**

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.3Finances locales-divers-autres

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

L'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics industriels et commerciaux précise que tous les biens du service doivent être amortis dans toutes les collectivités.

Il convient en conséquence de déterminer la durée d'amortissement des biens figurant à l'actif du budget 705 – photovoltaïque.

Il est proposé une durée d'amortissement des biens figurant au compte 2131 (immobilisations corporelles des bâtiments) de 15 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'amortir les biens figurant à l'actif du budget 705 à l'article 2131 sur une durée de 15 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – DESIGNATION DES MEMBRES

N° Ordre : DE-073-2020

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : -
Feugarolles : -
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIG, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Roland MONTHEAU
Pouébas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LIHOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREAS

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nordleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;
 Vu les articles 346 à 346 B de l'annexe III du code général des impôts ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-07-25-003 en date du 25 juillet 2019, portant statuts de la communauté de communes Albret Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales
 Vu la délibération n° DE-161-2019 du 26 décembre 2019 instauration le régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et donc créée de droit sans qu'il soit nécessaire pour l'EPCI de prendre une délibération emportant création de cette commission ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables présentée en nombre double par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de candidats (titulaires et suppléants) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► De proposer la liste de candidats annexée au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Date de la
délibération :
11 MARS 2020n° de
délibération :

Albret Communauté

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
Titulaires : 20 propositions (: 10 en nombre double)				
1	BINDA	5/6/66	NERAC	2794 route de Nérac, 47170 ANDIRAN
2	DUPONT	9/3/51	MANTES -GASSICOURT	19 cité Marfaud, 47230 BARBASTE
3	GAUCI	17/10/1961	FLEURANCE	259 route des martinets, r/vlère du bourcilhot, 47230 BARBASTE
4	ROSSI			Lieu dit Saunet, 47130 BRUCH
5	BISOTTO			Lieu dit Pente du truc, 47130 BRUCH
6	FRESQUET	14/08/1952	TUNIS	40 bid de la République, 47160 BUZET SUR BAISE
7	LORENZO	16/02/1945	MONCLAR	Joueu, 47160 BUZET SUR BAISE
8	PLANTE	14/9/51	CALIGNAC	322 route de la Bruhe, 47600 CALIGNAC
9	CANAPRO	17/11/62	CAMPANA	Saint Genès, 47230 FEUGAROLLES
10	AREVALILLO	24/5/65	VILLENEUVE SUR LOT	Lassalle, bourg, 47600 FIEUX
11	LABORDE	12/10/54	FRANCESCAS	Petit Jouglia, 47600 FRANCESCAS
12	CADEILLAN			12 avenue Jean capitian, 47310 LAMONTJOIE
13	DAUBA	31/1/48	LANNES	Le courousca, 47170 LANNES
14	PERES	27/6/60		Laffaure, 47600 LASSERRE
15	FRANCHETTO	2/2/48	VEDELAGO (Italie)	Vincens, 47230 LAVARDAC
16	FIGUES	29/3/46	LAVARDAC	Avenue des grands champs, 47230 LAVARDAC
17	GIMENES	2/4/70	AGEN	Monge, 47600 LE FRECHOU
18	LALAUE	27/5/54	NERAC	La petite Faisande, 47600 LE SAUMONT
19	LAMBERT	4/4/48	MEYLAN	9 rue des fossés, Bouhaut, 47170 MEZIN
20	BOTTEON	23/9/61	NERAC	4 place Armand Fallières, 47170 MEZIN
21	CHOISNEL	6/10/67	ELMIRA (EU)	Petit Pradet, 47600 MONCRABEAU
22	DE COLOMBEL	5/1/52	COBLENCE (Allemagne)	47 route de Cantiran, 47230 MONTGAILLARD
23	GOUZOT	2/6/58	NERAC	La Tuque, 47310 SERIGNAC SUR GARONNE
24	BARTHES	16/9/61	AGEN	129 impasse Bellevue, 47130 MONTESQUIEU
25	CESSAC	29/1/55	NERAC	1378 route de Lastoux, 47600 NERAC
26	LABAT	18/8/56	NOMDIEU	Monge, 47600 NOMDIEU
27	CALVEZ	19/11/67	CONDOM	Jouet, 47170 POUDENAS
28	MORENI	7/6/44	ST VINCENT DE LAMONTJOIE	Bellevue, 47310 SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE
29	GUIDI	16/9/74	CONDOM	Bègues, 47170 SAINTE MAURE DE PEYRIAC
30	VICINI	04/0/55	NERAC	9 rue de la Garonne, 47230 THOUARS SUR GARONNE
31	LEYRE	29/10/53	VIANNE	Lieu-dit "sainte-marthe" 47230 VIANNE
32	GIURIATO	12/5/92	AGEN	Lieu-dit "Larché", 47230 VIANNE
33	AUTIPOUT	9/12/46	XAINTRAILLES	8 bid de la maine, 47230 XAINTRAILLES
Suppléants : 20 propositions (: 10 en nombre double)				
Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
1	MOJA	18/2/37	DAX	189 route de Mézin, 47170 ANDIRAN
2	ARTOBIEN	9/1/46	BARBASTE	113 route des martinets, 47230 BARBASTE
3	NAUD	23/2/43	NERAC	275 Laygarot, Lausseignan, 47230 BARBASTE
4	CALBO	11/7/49	NERAC	51 avenue des côtes de buzet, 47160 BUZET SUR BAISE
5	BITAUDE	12/4/52	AIGUILLON	Labroue, 47160 BUZET SUR BAISE
6	FANALS	23/9/56	ALGER	66 route de la grangette, 47600 CALIGNAC
7	BORDERIE	15/5/56	NERAC	Peyrou, 47230 FEUGAROLLES
8	CERVERA	17/4/59	NERAC	Petit, 47600 FIEUX
9	PERIER	20/8/56	AGEN	Lasgignètes, 47600 FRANCESCAS

AR PREFECTURE

1040FCVNL030948-202.00311-DE_07300020-06AZZOLA

BANNES: 18/03/2020

BERTJOU

LATOUR

		CHANTAL JEAN PAUL GUY	18/1/51	Massecohe	La suède, 32250 FOURCES Grand Bordes, 47600 LASSERRE 9 rue des catalpas, 47230 LAVARDAC Rue des lilas, Lotissement La côte, 47230 LAVARDAC Bordeneuve, 47600 LE FRECHOU Le mousse, 47600 LE SAUMONT Péhaut, 47600 LE SAUMONT Pémeau, 47170 MEZIN Petit Cérilles, 47170 MEZIN Coyrasse, 47600 MONCRABEAU 850 route du lavoir, 47230 MONTGAILLARD 1508 route des greniers à blé, 47130 MONTESQUIEU 580 route des bauges, 47130 MONTESQUIEU Laroque, 47600 NOMDIEU Lieu-dit Barhoque-Haut, 47600 NERAC L'air, 47170 POUDENAS "vignes" 47310 SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE Bordes, 47170 SAINTE MAURE DE PEYRIAC 7 Rue des Tilleuls, 47230 THOUARS SUR GARONNE Lieu-dit "Pébasque", 47230 VIANNE 9 rue de la Résistance, 47230 VIANNE lieu-dit La Fontaine, 47230 XAINTRAILLES
11	LASSERRE				
12	LAVARDAC				
13	LAVARDAC				
14	LE FRECHOU				
15	LE SAUMONT				
16	LE SAUMONT				
17	MEZIN				
18	MEZIN				
19	MONCRABEAU				
20	MONCRABEAU				
21	MONTGAILLARD				
22	MONTGAILLARD				
23	MONTESQUIEU				
24	MONTESQUIEU				
25	NOMDIEU				
26	NERAC				
27	NERAC				
28	POUDENAS				
29	POUDENAS				
30	SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE				
31	SAINTE MAURE DE PEYRIAC				
32	THOUARS SUR GARONNE				
	VIANNE				
	VIANNE				
	XANTRAILLES				

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

**Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE DE L'ALBRET**

N° Ordre : DE-074-2020

Rapporteur : Pascal Legendre, vice-président à l'Action Sociale

Nomenclature : 9.3.2. Domaine et patrimoine – Locations - Données

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARTIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : M. Serge CEREAS

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) dans la Zone d'Activité du Pin à Nérac, et sa mise en service depuis le 2 janvier 2017,

Considérant la nécessité de disposer d'un règlement intérieur de la MSP, qui définit les modalités de fonctionnement interne du bâtiment,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité

- ▶ De valider le règlement intérieur de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Albret tel que joint en annexe,
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_074_2020-DE
Reçu le 18/03/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

N° Ordre : DE-075-2020

Rapporteur : Francis MALISANI, vice-président aux ressources humaines

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression de poste

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : -

Feugarolles : -

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Evelyn CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et

Nicolas LACOMBE,

Pompley : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : M. Serge CERE

Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébois : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54	
Présents : 34	Votants : 43
Absents : 22	- Dont « pour » : 43
- Dont suppléé : 2	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 9	- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, (*emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants,*

Le cas échéant : En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être

prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année (en cas de recrutement prévu d'un contractuel sur la base de l'article 3-2).

Considérant la réception de nouveaux locaux situés au Centre Haussmann début mars 2020. il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent en charge de l'entretien actuel des locaux à raison de 31 heures hebdomadaires. et de porter son temps de travail à 35 heures.

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un poste occupé par un agent social à raison de 30 heures hebdomadaires, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2020, et de le porter à 35 heures hebdomadaires lors de son remplacement.

Considérant la nécessité de recruter un archiviste délégué à la protection des données, qui exercera ses missions au sein d'Albret Communauté et sera en cas de besoin mis à disposition des communes situées sur le territoire d'Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-134-2019 du 16 octobre 2019 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis préalable du comité technique en date du 25 février 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver la modification du tableau des emplois à compter du 15 mars 2020, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Fillière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus, correspondants (Posts de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	5	3	0	1 Directeur des Affaires Financières 1 Agent de développement de la Maison de Services au Public 1 Coordonnateur programme Leader
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	1 Responsable des Ressources Humaines 1 Chargé de mission développement économique 1 Conseiller de Prévention
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	0	1 Responsable du service Urbanisme 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur	B	1	1	0	1 Coordonnateur Petite Enfance
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistent de gestion administratif pôle fonctionnel 1 Référent RH et comptabilité Enfance et Jeunesse 1 Conseiller emploi 1 Assistent de gestion

					administrative de l'Ecole de musique et de danse 1 Assistant de gestion administrative Voirie et comptabilité
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion administrative Voirie et comptabilité
Adjoint administratif	C	5	5	0	1 Adjoint des Ressources Humaines 1 Assistant de gestion administrative du Service Urbanisme 1 assistant de gestion administrative 1 Chargé d'accueil MSAP 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	A	1	1	0	1 Directeur des Services techniques
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Responsable Patrimoine
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Responsable Voirie
Agent de maîtrise pal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	2 Encadrants Voirie
Agent de maîtrise	C	2	2	0	1 Agent d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	10	10	0	1 Chef d'équipe Voirie 2 Agents d'exploitation de Voirie 2 Agents d'exploitation de Voirie spécialisés 5 Agents d'exploitation de Voirie
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	1 Chef d'équipe 1 Chef d'équipe Voirie 1 Agent d'exploitation du Patrimoine spécialisé 1 + 1 Agent d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	15	15	3-1	1 Agent d'exploitation du Patrimoine spécialisé 4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 6 agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalents 1 Agent d'exploitation Patrimoine 1 mécanicien Voirie 1 agent d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1 ^{ère} classe	B	6	6	4	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 4 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 ^{ème} classe	B	3	3	0	3 Enseignants Musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	0	1 Enseignant Musique
Adjoint du patrimoine	C	+1	+1		1 archiviste délégué à la protection des données

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	2 Directeurs ALSH /NAP 1 Animateur
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	7	7	0	1 Coordonnateur Jeunesse 2 Directeurs ALSH /NAP 1 Directeur ALSH 3 Animateurs
Adjoint d'animation	C	6	6	0	1 Directeur Maison des Jeunes 1 Animateur RAM 4 Animateurs

FILIERE SOCIALE

Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	1	1	0	1 Educateur Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	A	2	2	0	1 Directeur de halte-garderie 1 Educateur Jeunes Enfants
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social	C	9	9	1-1	9 Assistants éducatifs Petite Enfance

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	2 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture

FILIERE SPORTIVE

Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C	1	1	0	1 Coordonnateur Enfance
TOTAL		105	103	6	

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	6	4	0	1 Chargé de mission Urbanisme 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Conseillère en insertion professionnelle
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	A	3	3	0	1 Chargé de mission Nature 2000 1 Chargé de mission Urbanisme 1 Technicien Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	Technicien OPAH
Adjoint technique	C	1	1	1	1 Agent d'exploitation Patrimoine
FILIERE CULTURELLE					

Assistant d'enseignement artistique	B	8	8	8	7 Enseignants EMD SPET 1 Enseignant Musique CDI
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	8	4	1	4 Animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	B	2	2	0	1 Directeur de Multi Accueil 1 Animateur RAM
Agent social principal 2ème classe	C	3	3	0	2 Asslstants éducatifs Petite Enfance 1 assistante Petite Enfance
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	3	2	0	2 Auxiliaires de puériculture
TOTAL		36	29	10	
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	3	2	1	1 agent d'exploitation Voirie 1 animateur numérique MSAP
TOTAL GENERAL		144	134	16	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : SERVICE RESSOURCES HUMAINES – BILAN SOCIAL 2019
N° Ordre : DE-076-2020
Rapporteur : Francis MALISANI, vice-président aux ressources humaines
Nomenclature : 8.6 emploi, formation professionnelle

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : -
Feugarolles : -
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Roland MONTHEAU
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CERE
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH
Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREAS

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Eplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nordleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Aux termes de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité. Ce rapport, plus communément appelé Bilan social, permet de mesurer les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité ».

Le Président indique que cette présentation a été effectuée lors de la dernière séance du Comité Technique, qui s'est tenue le 25 février 2020.

Le Président présente les différentes données issues du Bilan Social 2019, annexé à la présente délibération, aux membres du Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► De prendre acte des données transmises et relatives au Bilan Social 2019 (sur les données 2018).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

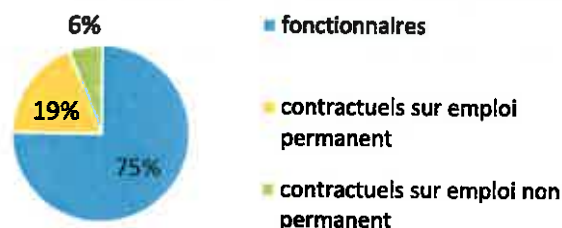
CC ALBRET COMMUNAUTE

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2018. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité au Centre de Gestion du Lot-et-Garonne.

Effectifs

117 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2018

- > 88 fonctionnaires
- > 22 contractuels sur emploi permanent
- > 7 contractuels sur emploi non permanent



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 3 agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 2 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

115,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2018

- > 84,0 fonctionnaires
- > 19,5 contractuels permanents
- > 12,0 contractuels non permanents

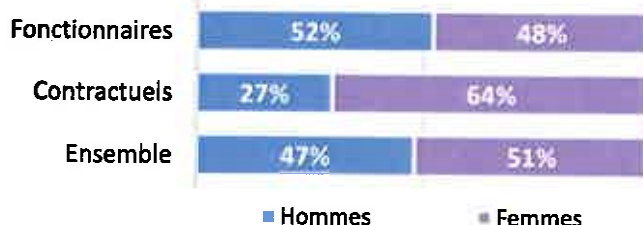
Nombre total d'heures travaillées : **210 210 heures rémunérées en 2018**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

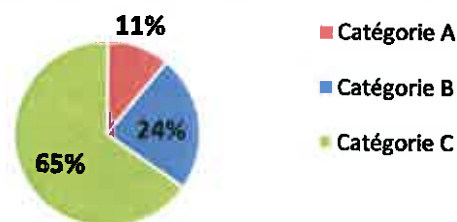
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	23%	21%
Technique	34%	32%	34%
Culturelle	10%	5%	9%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	18%	41%	23%
Police			
Incendie			
Animation	16%		13%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Répartition des agents par catégorie



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	23%
Adjointes territoriales d'animation	13%
Agents sociaux	11%
Assistantes d'enseignement artistique	9%
Adjointes administratifs	8%

Pyramide des âges

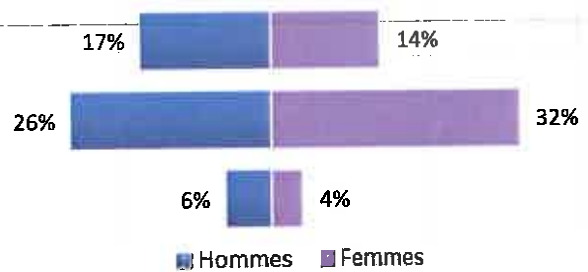
En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	44,94
Contractuels permanents	45,23
Ensemble des permanents	44,97

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

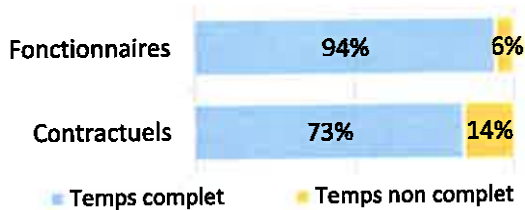
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent

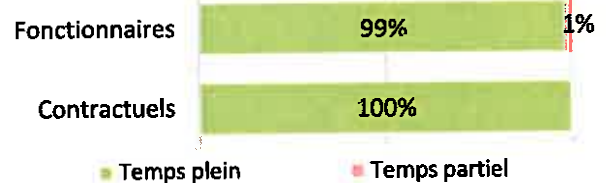
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

En 2018, 10 arrivées d'agents sur emploi permanent, 3 départs

3 contractuels permanents ou non nommés stagiaires

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2017*	Effectif physique au 31/12/2018
103 agents	110 agents
* cf. page 5	
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018	
Fonctionnaires	→ 0,0%
Contractuels	↗ 46,7%
Ensemble	↗ 6,8%

* Variation des effectifs :

$$\left(\frac{\text{effectif physique rémunéré au 31/12/2018} - \text{effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2017}}{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2017}} \right)$$

Principales causes de départ d'agents permanents

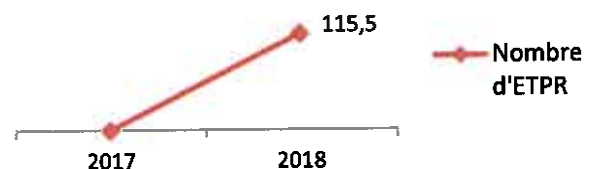
Décès 100%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels 100%

Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité



Les charges de personnel représentent 40,66 % des dépenses de fonctionnement

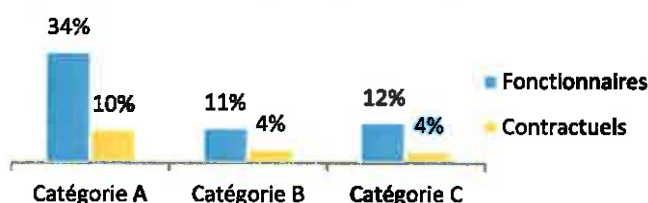
Budget de fonctionnement*	10 555 620 €	Charges de personnel*	4 291 702 €	➔ Soit 40,66 % des dépenses de fonctionnement
<small>* Montant global</small>				

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 12,03 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,90%
Contractuels sur emplois permanents	5,96%
Ensemble	12,03%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Rémunérations des agents sur emploi permanent :

Rémunérations annuelles brutes :	2 693 320 €
Primes et indemnités versées :	323 985 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	6 510 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	27 350 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

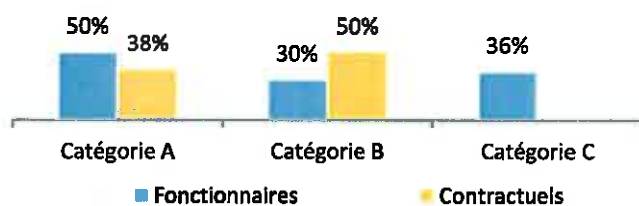
252 716 €

La collectivité ne cotise pas auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Formation

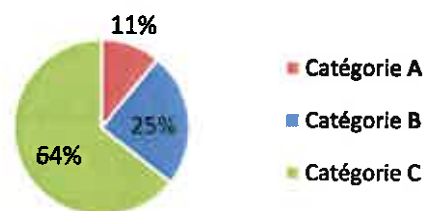
En 2018, 33,6% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2018



275 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2018

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 2,5 jours par agent

33 491 € ont été consacrés à la formation en 2018

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	66 %
Autres organismes	34 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	85%
Autres organismes	15%

Promotions

38 avancements, promotions ou réussites à concours en 2018

- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'un avancement de grade en 2018
- > 43 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2018
- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2018

Absentéisme

En moyenne, 8,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2018 par fonctionnaire

- > En moyenne, 34,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2018 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,14%	9,45%	3,60%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,32%	9,45%	3,75%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,48%	12,62%	5,31%	0,00%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

6 accidents du travail déclarés au total en 2018

- > 5,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 22 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
 Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
 1 conseiller de prévention
- FORMATION**
 5 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 371 € de dépenses en matière de handicap

* sur les emplois permanents

- DÉPENSES**
 Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
 La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2018

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	12 000 €	5 184 €
Montant moyen par bénéficiaire	240 €	96 €

- L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- Jours de grève

5 jours de grève recensés en 2018

3 jours de grève recensés en 2017

- Comité Technique Local

2 réunions en 2018 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

- Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2017

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2018

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2017

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2018

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2018} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
 Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

- En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2018. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2020

Version 4

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : SERVICE RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR
D'ALBRET COMMUNAUTE****N° Ordre : DE-077-2020****Rapporteur : Francis MALISANI, vice-président aux ressources humaines****Nomenclature :**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjole : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CÉREA****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézln : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouédenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président indique que la mise en place d'un règlement intérieur n'est pas rendue obligatoire par la réglementation applicable à la Fonction Publique Territoriale. Cependant, il s'avère que ce type de document est un véritable outil de communication interne.

Formaliser des règles permet un juste équilibre entre les exigences de la collectivité, les attentes des usagers et le cadre de vie au travail des agents.

L'adoption d'un règlement intérieur permet de préciser, les règles de fonctionnement interne à la collectivité, de rappeler les droits et obligations des agents, de préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel et d'énumérer certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne a proposé un modèle de règlement intérieur validé par leur Comité Technique Paritaire, contenant les dispositions statutaires réglementaires et des thèmes à adapter au niveau local.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 février 2020 saisi pour avis sur le règlement intérieur d'Albret Communauté.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'approuver ce règlement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **d'approuver** le règlement intérieur d'Albret Communauté, joint en annexe.
- ▶ **de charger** le Président de prendre toutes les mesures utiles à la bonne application de ce règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : RETRAIT ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° DE-131-2019 du 18-09-2019 ET INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U ET AU DU PLU DE VIANNE****N° Ordre : DE-078-2020****Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme****Nomenclature : 2.3.1 Droit de préemption urbain – Institution de zone**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Eplens : -****Feugarolles : -****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjole : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CERIA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espéons : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président expose :

L'examen du PLU approuvé par la délibération DE-130-2019 du 18 septembre 2019 a appelé les services de la Préfecture à faire un recours gracieux au titre du contrôle de légalité, sur diverses pièces du PLU de Vianne. En conséquence, il convient de délibérer à nouveau sur l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de Vianne au vu de la délibération du 22 janvier 2020 et de retirer la précédente délibération (DE-131-2019 du 18 septembre 2019).

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'avec la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la Communauté de communes Albret Communauté, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Il précise que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité d'instituer le droit de préemption sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé.

Il propose que le droit de préemption urbain (DPU) soit institué sur la totalité des zones urbaines dites U et des zones à urbaniser dites AU du PLU de la Commune de Vianne dont l'élaboration a été approuvée par délibération communautaire du 22 janvier 2020.

Le Président exerce le droit de préemption urbain sur les biens dont l'acquisition foncière serait nécessaire à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communautaire.

L'exercice du DPU sera délégué au maire de chaque commune concernée sur la totalité du territoire de la commune à l'exclusion des biens précités.

Ce droit permet à l'organe compétent en matière de droit de préemption urbain de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations, d'aménagement répondant aux critères définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être exercé pour

constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de dites actions ou opérations d'aménagement, conformément à l'article L 210-1 du code de l'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134 ;

Vu les statuts d'Albret Communauté et ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace et de planification de l'urbanisme ;

Vu la délibération communautaire en date du 22 janvier 2020 approuvant l'élaboration du PLU de la commune de Vianne ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes est compétente en matière de droit de préemption urbain,

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, il peut être institué sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé, le droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser,

Considérant l'approbation de l'élaboration du PLU de la Commune de Vianne en date du 22 janvier 2020,

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la Commune de Vianne, permettra la réalisation dans ces secteurs des actions ou opérations d'aménagement mentionnées à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De retirer la délibération n° DE-131-2019 du 18-09-2019 ;**

► **D'approuver l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal couvert par le PLU de la Commune de Vianne sur les zones U et AU ;**

► **De rappeler que le Président de la Communauté de Communes a le pouvoir d'exercer le droit de préemption urbain au nom du conseil communautaire et de le déléguer à la commune pour une opération donnée qui serait d'intérêt communal ;**

► **De mandater cette commune pour notifier aux notaires la renonciation à exercer le droit de préemption urbain ;**

► **De préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Albret Communauté, qu'une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme ;**

► **D'indiquer qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée :**

- à Madame le Préfet de Lot et Garonne,

- à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance d'Agen,
- au greffe du même Tribunal ;

► De préciser que la présente délibération prendra effet après l'accomplissement des formalités de publicités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : RETRAIT ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° DE-128-2019 du 18-09-2019 ET INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U ET AU DU PLU DE FEUGAROLLES****N° Ordre : DE-079-2020****Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme****Nomenclature : 2.3.1 Droit de préemption urbain - Institution de zone**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Esplens : -****Feugarolles : -****Flieux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vienne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nordleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président expose :

L'examen du PLU approuvé par la délibération DE-127-2019 du 18 septembre 2019 a appelé les services de la Préfecture à faire un recours gracieux au titre du contrôle de légalité, sur diverses pièces du PLU de Feugarolles. En conséquence, il convient de délibérer à nouveau sur l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de Feugarolles au vu de la délibération du 22 janvier 2020 et de retirer la précédente délibération (DE-128-2019 du 18 septembre 2019).

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'avec la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la Communauté de communes Albret Communauté, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Il précise que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité d'instituer le droit de préemption sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé.

Il propose que le droit de préemption urbain (DPU) soit institué sur la totalité des zones urbaines dites U et des zones à urbaniser dites AU du PLU de la Commune de Feugarolles dont l'élaboration a été approuvée par délibération communautaire du 22 janvier 2020.

Le Président exerce le droit de préemption urbain sur les biens dont l'acquisition foncière serait nécessaire à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communautaire.

L'exercice du DPU sera délégué au maire de chaque commune concernée sur la totalité du territoire de la commune à l'exclusion des biens précités.

Ce droit permet à l'organe compétent en matière de droit de préemption urbain de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations, d'aménagement répondant aux critères définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être exercé pour

constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de dites actions ou opérations d'aménagement, conformément à l'article L 210-1 du code de l'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134 ;

Vu les statuts d'Albret Communauté et ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace et de planification de l'urbanisme ;

Vu la délibération communautaire en date du 22 janvier 2020 approuvant l'élaboration du PLU de la commune de Feugarolles ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes est compétente en matière de droit de préemption urbain,

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, il peut être institué sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé, le droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser,

Considérant l'approbation de l'élaboration du PLU de la Commune de Feugarolles en date du 22 janvier 2020,

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la Commune de Feugarolles, permettra la réalisation dans ces secteurs des actions ou opérations d'aménagement mentionnées à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De retirer la délibération n° DE-128-2019 du 18-09-2019 ;**
- ▶ **D'approuver l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal couvert par le PLU de la Commune de Feugarolles sur les zones U et AU ;**
- ▶ **De rappeler que le Président de la Communauté de Communes a le pouvoir d'exercer le droit de préemption urbain au nom du conseil communautaire et de le déléguer à la commune pour une opération donnée qui serait d'intérêt communal ;**
- ▶ **De mandater cette commune pour notifier aux notaires la renonciation à exercer le droit de préemption urbain ;**
- ▶ **De préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Albret Communauté, qu'une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme ;**
- ▶ **D'indiquer qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée :**
 - à Madame le Préfet de Lot et Garonne,

- à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance d'Agen,
- au greffe du même Tribunal ;

► De préciser que la présente délibération prendra effet après l'accomplissement des formalités de publicités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : LANCEMENT DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE****N° Ordre : DE-080-2020****Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'Urbanisme****Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme - PLU**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Floux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompley : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Liese : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CERE****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH****Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT**

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREÀ

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Esplens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54	
Présents : 34	Votants : 43
Absents : 22	- Dont « pour » : 43
- Dont suppléé : 2	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 9	- Dont abstention : 0

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-8, L 153-11, L 153-36 à L 153-40 et L 153-41 à L 153-44 ;
 Vu la Loi n°2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13/12/2000 ;
 Vu la Loi n°2003-590 Urbanisme et Habitat (UH) du 02/07/2003 ;
 Vu la Loi n°2010-788 Grenelle II du 12/07/2010 ;
 Vu la Loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014 ;
 Vu la Loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » du 06/08/2015 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016 portant création de la Communauté de Communes Albret Communauté issue de la fusion des communautés de communes des Coteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret au 1^{er} janvier 2017 ;
 Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint Vincent de Lamontjoie approuvé par délibération du conseil communautaire du 13/12/2017 ;
 Vu la demande de la commune de Saint Vincent de Lamontjoie sollicitant le lancement de la modification du PLU communal à Albret Communauté ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Albret Communauté est compétente en matière de document d'urbanisme, en collaboration avec les communes membres, depuis le 1^{er} janvier 2017 conformément à ses statuts (article 5-1 « Aménagement de l'espace »).

En vertu des articles L 153-8, L 153-36 et suivants du code de l'urbanisme, l'établissement de coopération intercommunale est compétent pour lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Vincent de Lamontjoie afin de créer un sous-secteur A1 au lieu-dit « Sauboméa » correspondant au zonage lié à un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour de l'activité économique en zone agricole.

Considérant qu'il existe déjà des STECAL sur cette commune ;

Considérant que le projet de création d'un centre de soins équin a fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été refusée en zone agricole (A) du fait que cette activité est considérée comme étant principalement une activité économique et non une activité agricole ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un STECAL pour permettre la réalisation de ce projet de centre de soins équin avec hébergement des chevaux et aménagement d'un logement sur site pour en assurer la surveillance et la sécurité ;

Considérant que ce projet de centre de soins original et unique sur le secteur, implanté à Saint Vincent de Lamontjoie aura un rayonnement sur les départements du Lot-et-Garonne, du Gers et des Landes ;

Considérant que le Service Urbanisme et Habitat de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne ne s'oppose ni à ce projet économique et ni à la création d'un STECAL sur ce secteur ;

Considérant que la mairie de Saint Vincent de Lamontjoie a transmis une demande d'ajustement de son PLU à Albret Communauté pour que cette dernière lance une modification de ce document d'urbanisme.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un STECAL sur ce site afin de permettre la réalisation de ce projet important économiquement pour l'ensemble du territoire d'Albret Communauté.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme, la modification du plan local d'urbanisme qui est soumise aux membres du conseil communautaire :

- Ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

Monsieur le Président rappelle les modalités de la concertation en application des articles L153-11 et L103-2 et suivants du code de l'urbanisme afin d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ces modalités prendront les formes suivantes :

- o Publicité des délibérations de prescription et d'approbation de la modification ;
- o Mise en place d'un registre en mairie afin que la population puisse faire part de ses observations tout au long de la procédure ;
- o Réalisation d'une enquête publique conformément aux articles L 123-1 à L 123-19 du code de l'environnement et L 153-1 et R 153-8 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de :

- Lancer la modification n°1 du PLU de Saint Vincent de Lamontjoie afin de créer un STECAL au lieu-dit « Sauboméa » ;
- Transmettre la délibération et le projet de modification pour notification aux personnes publiques associées ;
- De l'autoriser à signer les conventions d'assistance et d'études nécessaires à cette modification ;
- De solliciter l'Etat pour un accompagnement technique dans la réalisation de cette procédure ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 ;
- Définir les modalités de concertation comme proposées précédemment ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De lancer la modification n°1 du PLU de Saint Vincent de Lamontjoie, conformément aux articles L 153-36 à L 153-40 et L 153-41 à L 153-44 du code de l'urbanisme ;

► De transmettre la présente délibération et le projet de modification pour notification aux personnes publiques associées ;

- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions d'assistance et d'études nécessaires à cette modification ;
- ▶ **De solliciter** l'Etat pour un accompagnement technique dans la réalisation de cette procédure ;
- ▶ **D'inscrire** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLU de Saint Vincent de Lamontjoie au budget 2020 ;
- ▶ **De valider** les modalités de concertation avec la population, définies précédemment ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020

Objet : LANCEMENT DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE
N° Ordre : DE-080-2020
Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'Urbanisme
Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme - PLU

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : -
Féugarolles : -
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE
Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,
Pompley : M. Roland MONTHEAU
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH
Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER
Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge CEREAS

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO
Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN
Le Nomdléu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Auroré FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Votants : 43

Absents : 22

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-8, L 153-11, L 153-36 à L 153-40 et L 153-41 à L 153-44 ;
 Vu la Loi n°2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13/12/2000 ;
 Vu la Loi n°2003-590 Urbanisme et Habitat (UH) du 02/07/2003 ;
 Vu la Loi n°2010-788 Grenelle II du 12/07/2010 ;
 Vu la Loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014 ;
 Vu la Loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » du 06/08/2015 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016 portant création de la Communauté de Communes Albret Communauté issue de la fusion des communautés de communes des Coteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret au 1^{er} janvier 2017 ;
 Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint Vincent de Lamontjoie approuvé par délibération du conseil communautaire du 13/12/2017 ;
 Vu la demande de la commune de Saint Vincent de Lamontjoie sollicitant le lancement de la modification du PLU communal à Albret Communauté ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Albret Communauté est compétente en matière de document d'urbanisme, en collaboration avec les communes membres, depuis le 1^{er} janvier 2017 conformément à ses statuts (article 5-1 « Aménagement de l'espace »).

En vertu des articles L 153-8, L 153-36 et suivants du code de l'urbanisme, l'établissement de coopération intercommunale est compétent pour lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Vincent de Lamontjoie afin de créer un sous-secteur A1 au lieu-dit « Sauboméa » correspondant au zonage lié à un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour de l'activité économique en zone agricole.

Considérant qu'il existe déjà des STECAL sur cette commune ;

Considérant que le projet de création d'un centre de soins équin a fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été refusée en zone agricole (A) du fait que cette activité est considérée comme étant principalement une activité économique et non une activité agricole ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un STECAL pour permettre la réalisation de ce projet de centre de soins équin avec hébergement des chevaux et aménagement d'un logement sur site pour en assurer la surveillance et la sécurité ;

Considérant que ce projet de centre de soins original et unique sur le secteur, implanté à Saint Vincent de Lamontjole aura un rayonnement sur les départements du Lot-et-Garonne, du Gers et des Landes ;

Considérant que le Service Urbanisme et Habitat de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne ne s'oppose ni à ce projet économique et ni à la création d'un STECAL sur ce secteur ;

Considérant que la mairie de Saint Vincent de Lamontjole a transmis une demande d'ajustement de son PLU à Albret Communauté pour que cette dernière lance une modification de ce document d'urbanisme.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un STECAL sur ce site afin de permettre la réalisation de ce projet important économiquement pour l'ensemble du territoire d'Albret Communauté.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme, la modification du plan local d'urbanisme qui est soumise aux membres du conseil communautaire :

- Ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

Monsieur le Président rappelle les modalités de la concertation en application des articles L153-11 et L103-2 et suivants du code de l'urbanisme afin d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ces modalités prendront les formes suivantes :

- o Publicité des délibérations de prescription et d'approbation de la modification ;
- o Mise en place d'un registre en mairie afin que la population puisse faire part de ses observations tout au long de la procédure ;
- o Réalisation d'une enquête publique conformément aux articles L 123-1 à L 123-19 du code de l'environnement et L 153-1 et R 153-8 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de :

- Lancer la modification n°1 du PLU de Saint Vincent de Lamontjole afin de créer un STECAL au lieu-dit « Seuboméa » ;
- Transmettre la délibération et le projet de modification pour notification aux personnes publiques associées ;
- De l'autoriser à signer les conventions d'assistance et d'études nécessaires à cette modification ;
- De solliciter l'Etat pour un accompagnement technique dans la réalisation de cette procédure ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 ;
- Définir les modalités de concertation comme proposées précédemment ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De lancer la modification n°1 du PLU de Saint Vincent de Lamontjole, conformément aux articles L 153-36 à L 153-40 et L 153-41 à L 153-44 du code de l'urbanisme ;

► De transmettre la présente délibération et le projet de modification pour notification aux personnes publiques associées ;

AR PREFECTURE

047-200068948-20200311-DE_080_2020-DE
Regu le 18/03/2020

- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions d'assistance et d'études nécessaires à cette modification ;
- ▶ **De solliciter** l'Etat pour un accompagnement technique dans la réalisation de cette procédure ;
- ▶ **D'inscrire** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLU de Saint Vincent de Lamontoie au budget 2020 ;
- ▶ **De valider** les modalités de concertation avec la population, définies précédemment ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2020**Objet : ZONE D'ACTIVITE ARTISANALE DE LACABLANQUE A LAMONTJOIE - RESILIATION AMIABLE DU BAIL RURAL EN COURS - SOCIETE EARL DES ORMEAUX****N° Ordre : DE-081-2020****Rapporteur : Philippe BARRERE, vice-président au Développement Economique****Nomenclature : 3 1.1 Acquisitions - Biens immobiliers**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 03 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (34) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE****Callignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : -****Feugarolles : -****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjois : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mme Joëlle LABADIE et M. Philippe BARRERE****Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant****Le Nomdieu : -****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO, Martine PALAZE et MM. Patrice DUFAU, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE,****Pompiey : M. Roland MONTHEAU****Poudenas : -****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : M. Serge CEREAS****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (9) :****Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ à M. Jean-Louis MOLINIE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI à M. Jacques LLONCH**

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO à Mme Martine PALAZE et Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Jean-Louis VINCENT à M. Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Robert LINOSSIER

Vianne : Mme Christine CANN à M. Serge GEREA

Membre absent excusé (3) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARTIO

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (10) :

Espiens : M. Daniel CALBO

Lavardac : Mme Madeleine DRAPE et M. Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : Mmes Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, MM Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Louis UMINSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 34

Absents : 22

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 9

Votants : 43

- Dont « pour » : 43

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 07 août 2015,

Vu les compétences obligatoires incombant aux intercommunalités en matière de développement économique, et notamment pour l'exercice de l'ensemble des interventions concernant les zones d'activités : création, aménagement, commercialisation, entretien, gestion, animation, réhabilitation, requalification, dynamisation, ...

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 décembre 2019 actant la création de la zone d'activités artisanale de « Lacablanque » à Lamontjoie, à l'endroit d'un quartier concerné par une Opération d'Aménagement Programmée, et l'acquisition des parcelles concernées appartenant à Mme Marie-Chantal DALLON et à M. Alexandre LHERISSON, à savoir :

- D-77 et D-78 au lieu-dit « Gade »

D-111, D-112 et D-113 au lieu-dit « Lembejat »

La société EARL des ORMEAUX exploite les parcelles situées à LAMONTJOIE aux lieudits « Gade » et « Lembejat » cadastrées section D, n°77, 78, 111, 112 et 1113 par mise à disposition d'un bail à ferme établi par acte sous seing privé en date du 08/09/1993.

Vu le compromis de vente signé le 20 février 2020 pour l'acquisition de ces parcelles,

Vu les diverses rencontres entre les différents protagonistes sur ce dossier,

Par acte du 20 février 2020, Monsieur Jean-Bernard LHERISSON et Madame Claudine BLASCO représentant l'EARL des ORMEAUX ont notamment :

- Renoncé purement et simplement au droit de préemption que leur accordent les articles L412-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et donné leur agrément complet à la vente, s'interdisant toute action quelconque à ce sujet,
- Précisé que la libération des parcelles vendues a eu lieu dès avant ce jour,

Indiqué vouloir dispenser dès à présent les vendeurs et le notaire chargé de rédiger l'acte de vente de leur adresser la notification prévue par l'article L412-9 3° alinéa du code rural et de la pêche maritime, destinée à leur faire connaître la vente signée,
 Résilié amiablement, purement et simplement, le bail sus-visé au plus tard à compter du jour de la signature de l'acte authentique de vente, moyennant une indemnité d'un montant de DIX MILLE EUROS (10 000 €), payable par la Communauté des communes Albret Communauté, acquéreur desdites parcelles et dont le règlement devra intervenir au plus tard le 30 juin 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► De prendre en charge l'indemnité de résiliation du bail à ferme de l'EARL des ORMEAUX suite à la résiliation amiable de cette dernière avant vente pour un montant de 10 000€ à verser au jour de la signature de l'acte authentique et au plus tard le 30 Juin 2020 ;

► D'autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président, ou le Vice-Président chargé de l'Aménagement et du Développement Economique, à procéder à tout démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'acte authentique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

